

**Vœu présenté par Maud Gatel
et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14^{eme} _ Paris au centre »
relatif à l'avenir du site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld**

Considérant la parcelle située au 15 avenue du général Leclerc, qui abritait jusqu'en 2019 l'hôpital public de La Rochefoucauld, dans la continuité d'une longue tradition hospitalière initiée sur ces lieux en 1781 ;

Considérant que l'Assistance Publique/Hôpitaux de Paris a décidé de vendre ce lieu, et a lancé une consultation en mars 2023 ;

Considérant que cet appel à candidatures mettait l'accent sur le « potentiel de valorisation financière » des lieux, avec une « étude de marché permettant d'évaluer les recettes envisageables pour l'acquéreur » et une « évaluation immobilière de la valeur vénale » ;

Considérant que ce site abrite un bâtiment néoclassique conçu en 1781 et une annexe datant de 1818 dont les façades sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, constituant un patrimoine remarquable ;

Considérant les nouvelles inscriptions au périmètre de protection arrêtées par le Préfet de région : le mur de clôture avec son portail et ses grilles situés avenue du Général Leclerc, les façades et toitures des deux pavillons d'entrée, le jardin situé à l'ouest de la parcelle et les sols de la cour de l'hospice et de la cour des communs ;

Considérant l'espace vert protégé de 8 420 m² de cette parcelle ;

Considérant le caractère de la Zone Urbaine Verte qui regroupe des espaces dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative, sportive ou culturelle; Considérant le potentiel de cette parcelle à remplir ces objectifs; Considérant le refus de l'Exécutif de classer cette parcelle en Zone urbaine verte ;

Considérant l'annonce du lauréat, le groupement Giboire et Galia, le 11 mars 2025 ;

Considérant la présentation du projet aux habitants le 16 décembre 2025 qui a confirmé l'artificialisation partielle du site ;

Considérant la mobilisation des associations environnementales et des collectifs d'habitants ;

Considérant le dépôt d'une demande de permis de construire le 24 décembre 2025 puis le 19 avril dernier ;

Sur proposition du groupe « Un nouveau souffle pour le 14^e arrondissement – Paris au centre », la Mairie du 14^e arrondissement émet le vœu que le Maire de Paris :

Exige un retravail du projet permettant de :

- Limiter toute nouvelle artificialisation du site
- Respecter les règles en matière de co-visibilité
- Préserver, dans leur état actuel, les éléments faisant l'objet d'inscriptions au périmètre de protection par le préfet de région
- Conserver l'intégralité des espaces verts
- Ouvrir l'intégralité des espaces verts au public.